

# LICENCE CPGE NON DIPLOMANT HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE CPGE

Licence HAA - en partenariat avec les CPGE de l'académie de Paris

L'UFR d'histoire de l'art et d'archéologie propose aux élèves de CPGE des lycées conventionnés de s'inscrire dans l'UFR d'histoire de façon cumulative en licence 1-2-3 d'histoire de l'art et d'archéologie dans la limite des dates d'inscription et des capacités d'accueil.

## Infos pratiques

### Présentation

#### Objectifs

#### Système Licence CPGE non diplômant

L'UFR03 a mis au point un système non diplômant entre les formations de l'UFR03 et les CPGE, destiné à permettre une inscription cumulative dans les deux types de formations. Ce système est valable aussi bien pour les élèves des CPGE des ENS que de l'École des Chartes.

L'inscription cumulative en licence 1 d'histoire de l'art et d'archéologie se fait normalement à l'entrée en hypokhâgne selon le calendrier des inscriptions administratives de l'université, par paiement des droits universitaires. L'élève ainsi inscrit est garanti d'être intégré, l'année de sa khâgne, en licence 2 d'histoire de l'art et

d'archéologie, moyennant une inscription administrative et le paiement des droits universitaires.

Un élève entrant en khâgne, qui souhaiterait une inscription cumulative en licence 2 d'histoire de l'art et d'archéologie sans en avoir pris en L1 l'année précédente, pourra intégrer cette licence 2 à compter du second semestre, en passant par une demande de réorientation sur e.candidat.

L'inscription cumulative en licence 1 et licence 2 d'histoire de l'art et d'archéologie permet à l'étudiant de rejoindre les enseignements à l'université en cas de difficultés, par une réorientation, et de lui garantir une place au sein des formations, dans la limite des capacités d'accueil de l'université. En outre, cet élève bénéficie de tous les services afférents à l'université (bibliothèques, services sociaux, scolarité, etc.).

Pour un élève en khûbe, il peut lui aussi s'inscrire de manière cumulative en Licence 3 d'histoire de l'art et d'archéologie, à condition d'avoir obtenu ses 120 crédits ECTS délivrés par les CPGE et de s'être acquitté des droits d'inscription administrative selon le calendrier de l'université. De manière à obtenir les 60 crédits ECTS manquants pour la validation complète de sa licence 3, il a

la possibilité de candidater dans un Master de son choix : sa licence 3 sera conditionnelle durant toute son année de Master 1 et ne sera validée que par le suivi de deux cours de méthodologie de Licence 3 histoire de l'art ou en archéologie. Ces deux cours devront être validés par examen au cours de son année de Master 1.

## Organisation

### Membres de l'équipe pédagogique

#### Gestionnaires administratifs de la formation :

Scolarité L1/L2 : Sylvie PIAULET

Bureau B701 - 90 rue de Tolbiac 75013 Paris

01.44.07.88.91

[✉ racoorsh@univ-paris1.fr](mailto:racoorsh@univ-paris1.fr)

Scolarité L3 : Romain LE MARCHAND

Bureau 102 - 3 rue Michelet 75006 Paris

01.53.73.70.91

[✉ RAUFR03@univ-paris1.fr](mailto:RAUFR03@univ-paris1.fr)

[✉ Retrouvez la liste des enseignants de l'Ecole d'histoire de l'art et d'archéologie.](#)

## Admission

### Conditions d'admission

Le tableau ci-dessous présente les équivalences généralement accordées selon les niveaux de formation par la commission d'équivalence d'histoire de l'art et d'archéologie, composée des responsables des niveaux de formation concernés.

CPGE	UFR03 Paris 1	Prérequis/ diplôme
Hypokhâgne, Prépa Charte 1	Licence 1	60 crédits ECTS
Khâgne, Prépa Charte 2	Licence 2	60 crédits ECTS – DEUG

Khûbe	Licence 3 conditionnelle	-
-	Master 1	60 crédits ECTS validés par la réussite aux épreuves de deux cours méthodologiques de Licence 3 HA ou A, donnant une Licence complète (180 ECTS).

Aucune équivalence n'est automatique. La commission d'équivalence de l'UFR d'histoire de l'art et d'archéologie peut refuser une équivalence en cas de résultats jugés insuffisants en CPGE. La commission vérifiera en particulier :

- \* l'acquisition des 60 crédits ECTS délivrés par les conseils de classe des CPGE ;
- \* les bonnes appréciations des conseils de classe sur les bulletins trimestriels et les notes de concours blancs ;
- \* l'évaluation globale des dossiers (bulletins de notes, bac, lettre de motivation).

La commission se déroule en fin d'année universitaire, puis la décision d'équivalence parvient aux intéressés en juillet avec l'autorisation de réinscription administrative qui est à effectuer avant le 12 septembre.

L'étudiant souhaitant intégrer une double licence de l'UFR03 ou un master devra en faire la demande par la procédure « eCandidat » conformément au calendrier de l'université.

### Modalités d'inscription

Le lycée transmet à l'université le nom des étudiants participant au système CPGE non diplômant durant le premier semestre de la première année de CPGE (Hypokhâgne) ou, de manière dérogatoire, durant le premier semestre de la deuxième année de CPGE (Khâgne). Le lycée communique par ailleurs à l'université à l'issue de

chaque année scolaire les résultats des étudiants inscrits dans le dispositif tels que validés par le conseil de classe.

## **Programme**

Licence Histoire de l'art et archéologie  
(CPGE non diplômante)

Licence 1ère année Histoire de l'art et  
archéologie (CPGE non diplômante)

Licence 2ème année Histoire de l'art et  
archéologie (CPGE non diplômante)

Licence 3ème année Histoire de l'art et  
archéologie (CPGE non diplômante)